

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 10 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 17 février 2020 liant la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à l'EPF de Normandie
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie en date du 25 novembre 2022 acceptant l'extension de périmètre de l'opération 920 266 - PAF COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE – GAINNEVILLE « RUE DE LA LIBERATION » et l'acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (Seine-Maritime), de la parcelle cadastrée section AI n°132 d'une superficie de 745 m² sise 130 rue de la Libération à Gainneville,
- Vu l'estimation des domaines en date du 15 septembre 2022 réalisée par le Pôle d'Evaluation des Domaines,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver la réduction de l'enveloppe projet, compte-tenu de l'estimation des domaines du 15/09/2022, (valeur vénale de 165 000 € + marge de 20% portant la valeur maximale d'acquisition en valeur arrondie à 200 000 € plus 5 % de frais notariés).

La nouvelle enveloppe projet globale s'élève à 990 000 €.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

04 AVR. 2023